N° 1998-2763 - urbanisme, habitat et développement social + domaine et administration générale + finances et programmation - Saint Priest - Cession, à la SA Guintoli, d'une parcelle située lieu-dit "Mi-Plaine-ouest" - Département de l'action foncière - Subdivision plaine des Alpes -

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 mai 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous soumets le dossier concernant la cession, par la Communauté urbaine à la SA Guintoli, d'une parcelle de 2 711 mètres carrés située lieu-dit "Mi-Plaine-ouest" à Saint Priest et cadastrée sous le numéro 70 de la section AZ.

Ladite société s'en est portée acquéreur en vue du regroupement, sur le site qu'elle occupe déjà, des installations des sociétés Maïa-Sonnier et Deluermoz, récemment incorporées au groupe Guintoli.

Il s'agit d'un terrain communautaire acquis en 1992 par voie de préemption en vue de la constitution de réserves foncières.

Ladite parcelle enclavée et, en outre, largement affectée par la servitude *non aeficandi*, d'une largeur de 50 mètres, bordant l'autoroute A 46 ne présente plus d'intérêt pour la Communauté urbaine ;

B - Propose de décider la cession de la parcelle à la SA Guintoli au prix de 271 100 F correspondant à l'avis des services fiscaux, de l'autoriser à signer le compromis destiné à la régularisation de cette affaire ainsi que l'acte authentique à intervenir, enfin de fixer l'inscription de la recette ;

Vu le présent dossier ;

Ouï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social, domaine et administration générale et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Décide la cession à la SA Guintoli, au prix de 271 100 F correspondant à l'avis des services fiscaux, d'une parcelle située lieu-dit "Mi-Plaine-ouest" à Saint Priest..

2° - Autorise monsieur le président à signer le compromis destiné à la régularisation de cette affaire ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - Cette cession fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- produit de la cession : 271 100 F en recettes - compte 775 100 - fonction 651,

- sortie du patrimoine communautaire : 319 249 F en dépenses - compte 675 100 - fonction 651 et en recettes - compte 211 800 - fonction 651,

- moins-value réalisée sur la vente du bien : 48 149 F en dépenses - compte 190 000 - fonction 653 et en recettes - compte 776 100 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,